

Déroulement	Intervenant	technique	support	Temps (mn)
Introduction et consignes: Introduction : Introduire l'atelier comme un moyen de s'approprier les conventions internationales concernant les DESC et de décortiquer l'essence de ces droit. Consignes: Donner les consignes par oral et projeter (si possible), donner l'exemple fictif.	Groupes: scinder les P en 2 grands groupes (A et B) F donne les consignes et forme les groupes. F distribue les cartons et les consignes à chaque sous groupe	Exposé		5
Première étape : chaque sous-groupe composé d'au minimum 3 personnes reçoit plusieurs cartons avec un article d'une convention.	Les P doivent trouver l'article dans le recueil et répondre aux différentes questions. P cherche les articles et répondent aux questions	Travail en sous-groupes	1 feuille A3 avec les définitions par sous groupe	20
Deuxième étape : 2ème étape: chaque sous-groupe vient poser ses cartons dans le tableau au mur et s'assoit devant le tableau pour la correction avec son recueil	P colle ses cartons et F l'aide.	Travail en sous-groupes	6 à 7 images par sousgroupe, 1 feuille de flip-chart et 1 marker	5
Troisième étape : A l'aide du correctif, les F procèdent à la correction selon la marche à suivre suivante : 1. corriger les titres des droits qui sont faux en demandant aux participants de lire l'article. Lorsque tous les titres sont corrigés, dire que les autres sont justes. 2. corriger les titulaires: corriger 1 juste et les faux en demandant aux participants. 3. corriger le responsable de l'application du droit	F corrige le tableau en interaction avec P.	Exposé et travail interactif		25
Pour les cas corrects: demander aux P pourquoi c'est l'Etat le responsable - pour les cas faux: demander aux P d'expliquer leurs choix --Amener les P avec des exemples que c'est toujours l'Etat le responsable. 4. corriger PPP: - corriger 1 cas juste de protection en faisant lire l'article - corriger ensuite les cas faux en donnant des exemples Facultatif (selon le niveau) 5. expliquer la différence entre 2 instruments pour le même droit (droit à l'éducation contenu dans la CDE et CDESC) permet de faire un lien avec l'évolution du système normatif. Conclusion: F rappelle les 3 éléments les plus importants suivants : - chaque droit a toujours un titulaire - c'est toujours l'Etat le responsable de l'application et c'est auprès de lui qu'on peut revendiquer les droits. - chaque droit contient des garanties différentes.	F synthétise l'essentiel de cet atelier.	Exposé		5

